

Centre Universitaire de Mayotte Conseil d'administration Séance du 2 novembre 2016

Délibération n°2016-41

- Vu le Code de l'éducation
- Vu le décret n° 85-1118 du 18 octobre 1985 relatif aux activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale
- Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte
- Vu le règlement intérieur

Membres du conseil d'administration en exercice :	20
Membres présents ayant voix délibérative :	16
Membres représentés : (Procuration)	3
Quorum:	10

Le conseil d'administration a pris la délibération suivante (à l'unanimité, moins 1 abstention) :

Article 1er:

La maquette du diplôme universitaire « Valeurs de la République et religions » est adoptée conformément au document annexé à la présente délibération.

Article 2:

Les droits de formation continue perçus au titre du diplôme universitaire « Valeurs de la République et Religions » sont rendus exigibles comme suit :

Particuliers	300 euros
Institutionnels	500 euros
Agents territoriaux exerçant les fonctions de cadi, secrétaire greffier, maître	100 euros
coranique	

Fait à Dembéni, le 2 novembre 2016

La présidente du conseil d'administration du CUFR

Anrafati COMBO

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte BP 53 97660 Dembéni www.univ-mayotte.fr









CENTRE UNIVERSITAIRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE MAYOTTE

DIPLÔME UNIVERSITAIRE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET RELIGIONS

Année universitaire 2016/2017

LE MOT DU RESPONSABLE



Le Préfet de Mayotte avait inauguré officiellement le 7 septembre 2015 l'ouverture du nouveau Diplôme d'Université « Valeurs de la République et islam » créé au Centre Universitaire de Formation et de Recherche. Le Centre Universitaire de Mayotte répondait ainsi à la proposition de formation à l'apprentissage de la laïcité et des valeurs de la République contenue dans le document stratégique « Mayotte 2025 : une ambition pour la République », qui trace pour les dix années

à venir le cheminement de Mayotte vers le droit commun de la République. La création d'un Diplôme d'Université sur les valeurs de la République s'inscrivait également dans la dynamique impulsée par le Gouvernement français sur l'ensemble du territoire national. Le Ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, avait présenté, en février 2015, une communication en Conseil des ministres relative au « dialogue avec l'islam » visant à la création de « formations civiles et civiques » destinées aux futurs ministres du culte. Dans un souci d'harmonisation de ces formations (14 DU en 2016), il est apparu nécessaire d'élargir la formation à l'ensemble des religions présentes en France. Cette ouverture du champ religieux du Diplôme d'Université de Mayotte est souhaitable pour offrir le même socle de connaissances que les Diplômes d'Université de France métropolitaine. Néanmoins, cette formation continue de prendre en considération la spécificité mahoraise : Mayotte est le seul territoire de la République où 95 % de la population est de confession musulmane. Ce diplôme s'intitule désormais « Valeurs de la République et Religions ».

Le Diplôme d'Université « Valeurs de la République et Religions » du Centre Universitaire de Mayotte fait partie des diplômes d'université sur « le fait religieux et la laïcité » labellisés, reconnus et soutenus par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de l'Intérieur. Les diplômes d'université sur le fait religieux et la laïcité ont un triple objectif :

- 1° transmettre un socle commun de connaissances dans trois grands domaines :
 - Laïcité et institutions de la République
 - Grands principes du droit des cultes
 - Sciences sociales et humaines des religions
- 2° développer des compétences en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions cultuelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée;

3° promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics.

L'objectif général du Diplôme d'Université « Valeurs de la République et Religions » est de contribuer à une meilleure insertion de la pratique des religions dans le cadre des lois de la République. Cette formation universitaire veut améliorer la connaissance d'une part, des normes applicables aux institutions et activités religieuses et, d'autre part, des principes républicains, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes, des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, de la règle de la laïcité en particulier, et permettre de mieux appréhender la diversité culturelle et religieuse de la société française contemporaine.

SIRI AURELIEN



PUBLIC VISÉ:

Cette formation s'adresse à un large public :

- cadres religieux des différents cultes (imams exerçant dans les lieux de prière, maîtres coraniques...)
- ministres du culte arrivés récemment sur le territoire français
- personnes susceptibles de remplir des missions d'aumônerie et aumôniers de tous cultes travaillant dans des établissements pénitentiaires, des établissements hospitaliers et dans l'armée
- Cadis de Mayotte et secrétaires greffiers
- fonctionnaires (élus, agents des préfectures, enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs, référents « laïcité » de chaque administration...)
- salariés du secteur privé concernés par le fait religieux
- responsables associatifs religieux ou de la société civile
- étudiants.

CALENDRIER:

- Pré-rentrée : **22 octobre 2016** - Début des cours : **24 octobre 2016**

- Horaires : du lundi au vendredi en soirée (de 16h00 à 19h00) et le samedi matin

DURÉE, EFFECTIFS ET LIEU:

- Volume horaire total: 145 heures (sans comprendre les options facultatives de français et d'arabe)
- 35 candidats (max)
- Lieu : les enseignements sont localisés à Dembéni sur le site du Centre Universitaire de Mayotte

MODALITÉS D'EXAMEN:

Les examens ont lieu après la fin des enseignements et les résultats sont proclamés à la fin de la session unique d'examens. Les examens terminaux sont constitués de deux épreuves :

1° un écrit :

- Première partie : un QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances
- Seconde partie : une question avec une réponse ouverte sous forme d'une courte dissertation 2° un grand oral devant un jury :
- Première partie : un sujet tiré au sort de mise en situation pratique
- Seconde partie : des questions à l'issue de la réponse apportée au cas pratique

VALIDATION DE LA FORMATION:

La réussite aux examens entraîne la délivrance d'un diplôme d'établissement universitaire.

Condition de validation du diplôme : moyenne générale aux examens terminaux.

Possibilité de validation en deux ans maximum.

CONDITIONS D'ACCÈS:

Ce diplôme universitaire est ouvert à tout public, sans condition académique spécifique, dans la limite des places disponibles. L'admission sera prononcée après examen du dossier de candidature par une commission de sélection. Le dossier de candidature se compose :

- 1° d'un curriculum vitae
- 2° d'une lettre de motivation
- 3° d'une copie du contrat de travail
- 4° de la copie du dernier diplôme obtenu.

Le dossier complet doit être déposé ou envoyé par courrier ou par courriel à la responsable administrative du diplôme (voir page 7). La date limite de dépôt du dossier est fixée au **15 octobre 2016**.

COÛT DE LA FORMATION:

- Personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de la formation proposée : 300 euros
- Personnes dont la formation est prise en charge par une entreprise ou un institutionnel : 500 euros
- Fonctionnaires du Conseil départemental de Mayotte exerçant les fonctions de Cadis, secrétaires greffiers, maîtres coraniques : 100 euros

ENSEIGNEMENTS:

Les enseignements sont dispensés exclusivement en présentiel sous forme de conférences (cours théoriques) et d'ateliers en groupe (sessions de cas pratiques). De nombreux supports seront utilisés : vidéos, power point.

Deux options facultatives en langue (français et/ou arabe) sont proposées aux étudiants qui en présenteraient le besoin ou qui en manifesteraient l'intérêt.

CONTENU DE LA FORMATION:

Unité 1. Sciences des religions (60 heures)

- Module 1 : Histoire religieuse de la France (15 heures)

Ce cours retracera l'histoire religieuse de la France accompagnant la lente constitution territoriale du pays à travers les siècles, son expansion coloniale, son développement post-colonial. Ce faisant, outre le développement du christianisme à partir de l'époque romaine, ce cours s'attachera à présenter le monopole catholique sur les populations du Moyen âge, la manière dont il s'est enraciné (institutions, pratiques liturgiques, socialisation, lien entre monarchie et légitimité divine), la longue répression de la dissidence religieuse (catharisme, religions populaires, sorcellerie, christianisme non catholique, implantation-répression des protestantismes/tolérance-persécution), le rejet de l'altérité religieuse non chrétienne (le sort fluctuant des populations juives, le rapport très conflictuel, féodal puis colonial au monde musulman, croisades, guerres), enfin le rapport "gestionnaire" de l'Etat français au fur et à mesure de son expansion coloniale: mission/imposition catholique dans les espaces animistes/polythéistes, gestion et contrôle de l'Islam dans les régions musulmanes. Ce panorama servira à expliquer l'actuelle diversité religieuse de la population française et à décrire l'implantation récente de l'Islam en France, en rapport avec la composition de son territoire (métropole et outremer). Cette population reste majoritairement d'appartenance catholique en métropole, dans les Antilles et le Pacifique, avec une minorité historique protestante et des nouvelles missions

protestantes venues d'Afrique et des Amériques, des minorités issues des anciennes colonies, (populations de souche ou transférées et de religion hindoue, bouddhiste, musulmane), dont la minorité musulmane est la plus importante, une minorité juive issue de l'immigration européenne des XIXeme et XXème siècles, de l'octroi de la citoyenneté française à la population juive algérienne et de la naturalisation récente des Juifs marocains et tunisiens... Le cours se terminera sur les derniers phénomènes de notre époque : sécularisation d'un côté et réinvestissement plus ou moins revendiqué et réinventé dans les religions d'origine, notamment islamique.

- Module 2 : Sociologie des religions en France (15 heures)

Ce cours s'attachera à explorer les études sur les religions en France et dans le monde, prises sous leur angle sociologique, c'est-à-dire à travers leurs expressions historiques, culturelles et sociales, et ce, de la Révolution française à nos jours.

Il reviendra sur les grands paradigmes de la sociologie des religions à savoir la définition des concepts de la cissation et de sécularisation et leurs évolutions récentes telles qu'elles ont été mis en évidence dans le cadre de la discipline sociologique. Plusieurs exemples nationaux seront présentés.

Puis il s'intéressera aux enjeux historiques et académiques d'une approche confessionnelle et/ou laïque des religions tant hier qu'aujourd'hui. Il analysera les productions récentes en sociologie des religions et présentera leurs résultats et les enjeux qu'ils recouvrent. Un temps sera consacré à la présentation d'un champ relativement nouveau : la sociologie de la laïcité en France.

Il se conclura par une étude sociologique des formes prises par la gestion du pluralisme religieux en France, dans le cadre d'une République laïque, que ce soit en métropole ou en Outre-mer.

Plan :

- Laïcisation et sécularisation en France et dans le monde (XIXe-XXIe siècles).
- Etudier les religions : de l'approche confessionnelle à l'approche académique laïque, les différentes écoles et leurs enjeux.
- Les différents champs de la sociologie des religions (sociologie du catholicisme et des minorités religieuses et/ou philosophiques).
- Sociologie de la laïcité ou la laïcité prise comme objet d'études : le débat entre les valeurs et les principes juridico-politique.
- Religions et gestion du pluralisme en France et en Outremer de la Révolution à nos jours.
- Module 3 : Géopolitique des religions (15 heures)

Introduction : Définition de la religion - Survol historique : Europe, Orient, Amériques, Asie, Afrique - Notions sur les axes majeurs : Christianisme, Islam, Bouddhisme.

- Module 4: Approche culturelle des religions (15 heures)

Il s'agit à travers ce module de dresser quelques points de convergences et de divergence entre les trois religions monothéistes. Trois axes nous permettront d'aborder ces points :

- 1° Les figures emblématiques telles que les prophètes : Moise, Ibrahim, Joseph, Marie, Jesus...
- 2° L'image des juifs et des chrétiens dans la bible et le Coran
- 3° Les rites et pratiques

Unité 2. Droit et religions (70 heures)

- Module 5 : Institutions de la République française, laïcité et religions (30 heures)
 - Aspects théoriques (15 heures) :
- 1. Régime de séparation
- 2. Valeurs, laïcité et institutions de la République
- 3. République et islam

Analyse pratique (15 heures)

L'intervention sera organisée afin de donner aux étudiants des clés pour mieux appréhender les situations impliquant le fait religieux dans leur pratique professionnelle et religieuse. A chaque séance correspondra un thème (l'école, vie et mort, la visibilité, les demandes religieuses, le rapport à la différence) et un objectif pédagogique (savoir utiliser les règles juridiques, enlever le caractère religieux du fait, apprendre à se décentrer, connaître son rapport au conflit, l'ouverture à la différence).

- Module 6 : Libertés fondamentales et droit des religions (15 heures)

La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'Etat entretient avec ses citoyens comme avec les institutions cultuelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence ont su poser, depuis des décennies, le cadre d'un vivre-ensemble à ajuster sans cesse. Les quinze heures consacrée à l'entrecroisement du fait religieux et des libertés fondamentales permettront l'étude de ces ajustements. Nous verrons ainsi à quel point la dimension religieuse traverse la plupart de ces libertés (liberté de conscience, d'expression, d'association, d'entreprendre, d'enseignement, droits à la vie privée et à une vie familiale) et comment la loi et le juge se saisissent des situations concrètes où ces mêmes libertés croisent la liberté religieuse dans notre société (vie humaine, mariage, filiation, école, emploi, entreprise, armée, hospitalisation, prison, funérailles...).

- Module 7 : Droit privé et religions (10 heures)

Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, entre le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),
- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),
- la vie privée et la religion,
- le couple et la religion.
- 2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

- Module 8: Droit public et religions (10 heures)

1. Droit administratif des religions :

Cet enseignement a pour objectifs de savoir définir l'espace public et comprendre les enjeux de la distinction "public/privé", connaître les restrictions apportées à la liberté de religion des agents publics et des usagers du service public, savoir de quels outils juridiques les autorités publiques disposent pour assurer le maintien de la laïcité dans les établissements. Ce cours aborde l'ordre public et les religions (par exemple les manifestations religieuses sur la voie publique).

2. Droit public des cultes :

Cet enseignement développe les normes régissant l'organisation des cultes (régimes des associations cultuelles, des édifices du culte, statut des ministres du culte et fiscalité des cultes) et la police des cultes (obligations respectives des autorités publiques et religieuses).

Unité 3. Médiation sociale et culturelle (15 heures)

Cette unité d'enseignement a pour objectifs :

- savoir confronter norme juridique et norme religieuse,
- être apte à communiquer avec clarté avec des publics variés.
- Module 9 : Théorie de la médiation (5 heures)

Cet enseignement est une introduction à la médiation.

- Module 10 : Techniques de médiation (10 heures)

Cet enseignement envisage la pratique de la médiation dans un contexte religieux. Il propose des outils permettant d'améliorer la relation avec les usagers dans une situation litigieuse.

Unité 4. Options facultatives en langues (100 heures)

- Module 11: Français (50 heures)

Cet enseignement du français permettra, par l'alternance de pratiques conversationnelles et écrites, d'atteindre progressivement un haut niveau de maîtrise de la langue. Il s'agira également, en suivant les démarches du Français sur Objectif Spécifique (FOS) et du Français sur Objectif Universitaire (FOU), d'accompagner de manière linguistique les différents modules du Diplôme "Valeurs de la République et Religions" en proposant divers travaux sur le français juridique.

- Module 12 : Arabe (50 heures)

Ce cours consiste montrer que l'arabe n'est pas uniquement la langue du Coran, mais aussi une langue de communication qui est parlée par pas moins de 221 millions de personnes. Grâce à une méthode actionnelle "Ahdaf" des cours d'arabe seront dispensés; le but sera d'atteindre le niveau A1 du CECR.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE:

Responsable pédagogique :

Aurélien SIRI, Maître de conférences en droit privé au Centre Universitaire de Mayotte, Responsable du Département Droit-Economie-Gestion

Intervenant du CUFR de Mayotte :

Thomas M'SAÏDIE, Maître de conférences en droit public

Intervenants extérieurs :

Leila AL ARDAH, Professeure certifiée d'arabe au Lycée de Sada

Blandine CHELINI-PONT, Professeure des Universités en histoire contemporaine à Aix-Marseille Université, Responsable de l'Equipe Droit et Religion du Laboratoire Interdisciplinaire Droit des Médias et des Mutations Sociales, EA 4328, ED 67 Sciences Juridiques et Politiques, Aix-Marseille Université, Membre associée du Groupe de sociologie des Religions et de la Laïcité, UMR 8582-Ecole Pratique des Hautes Etudes-CNRS, Responsable scientifique de l'Annuaire Droit et Religions, PUAM

Julien COUARD, Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulon Sud-Var, corédacteur en chef de l'annuaire Droit et Religions, chargé de cours à l'Université Catholique de Lyon

Hugues FULCHIRON, Professeur des Universités en droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Président honoraire et Doyen honoraire de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Marc Julien LOILLIER, Professeur certifiée de lettres modernes au collège de Kawéni 1 à Mamoudzou Katia MEBTOUCHE, Bureau Central des cultes, DLPAJ, Ministère de l'intérieur

Christian VALLAR, Doyen de la Faculté de Droit et Science politique de l'Université de Nice Sophia-Antipolis, Professeur des Universités en droit public, Avocat au Barreau de Nice, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches en Droit Administratif, constitutionnel, Financier et Fiscal (CERDACF), Fondateur et membre du conseil d'administration de l'Association française du droit de la sécurité et de la défense

Valentine ZUBER, Directeur d'études à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, titulaire de la chaire « Religions et relations internationales », Membre du Bureau et de la Commission scientifique de la section de sciences religieuses de l'EPHE, Membre du Bureau et responsable scientifique du site Web de l'Institut Européen en Sciences des Religions (IESR-EPHE)

CONTACT:

Warda HALIFA, Chargée de missions administratives au Centre Universitaire de Mayotte Tél. 02 69 63 83 00 (poste 339) / 06 39 23 45 73

E-mail: warda.halifa@univ-mayotte.fr

Accueil du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h00 à 12h30. Le responsable pédagogique reçoit uniquement sur rendez-vous.



Cérémonie officielle de présentation du diplôme d'université le 07.09.2016